

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 74

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2023

Réuni le : 30/03/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Atelier FOOTBALL :

Depuis plusieurs années, le collège Alexandre Soljenitsyne propose aux élèves la possibilité de participer à un atelier sportif en partenariat avec l'association « La France d'Aizenay Football ».

Afin de s'inscrire dans une continuité Collège-Lycée, un projet d'atelier sportif football est envisagé avec l'association La France d'Aizenay Football.

Cet atelier, encadré par un éducateur sportif du club, serait proposé à un groupe de 16 jeunes. Les élèves seront obligatoirement licencié-e-s à la Fédération Française de Football (F.F.F.) dans le club de leur choix.

Le matériel pédagogique et les installations sportives seront de la responsabilité du club.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 16

Contre : 2

Abstentions : 5

Blancs : 0

Nuls : 0